

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Monsieur A. GOFFART, Directeur
A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/PFD/486976
N/réf. : AVL/CC/4.148 /s.538
Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Boulevard Anspach. Accès à la station de métro « Bourse ». Mise en conformité de la station de pré-métro pour l'accessibilité des PMR par le placement d'ascenseurs et le remplacement d'escalators par des escaliers fixes.
Demande de permis d'urbanisme – Avis de la CRMS
(Dossier traité par F. Guillan Suarez)

En réponse à votre lettre du 16 mai 2013 sous référence, reçue le 17 mai, nous vous communiquons **l'avis défavorable** formulé , en séance du 5 juin 2013, par notre Assemblée, selon le prescrit de l'article 11 § 3 du CoBAT.

Celui-ci est motivé par le fait que la demande de placer deux ascenseurs en lieu et place de trémies d'escalier existantes (parmi les 14 accès que compte la station de pré-métro Bourse) est prématurée par rapport à d'autres projets globaux non encore aboutis dans lesquels les interventions visées par la demande devraient être amenées à s'inscrire, à savoir : le réaménagement de la station de métro elle-même, celui des autres stations du boulevard, le réaménagement des abords de la Bourse et enfin le réaménagement des boulevards du centre, inscrits en ZICHEE au PRAS.

L'installation d'ascenseurs pour PMR et la transformation d'escalators en escaliers devraient être abordés dans le cadre de ces projets globaux et non indépendamment de ceux-ci, d'autant que les boulevard constituent un axe structurant essentiel du centre urbain ;

L'avis défavorable est également motivé par le fait que

- l'emplacement choisi pour l'ascenseur côté Bourse n'est pas acceptable en raison du préjudice visuel qu'il occasionnerait pour le Palais de la Bourse en obstruant complètement la perspective vers le monument au débouché du boulevard, en particulier pour les piétons. La CRMS demande de réfléchir à une implantation plus appropriée, éventuellement de l'autre côté du boulevard, sur un côté de la rue Orts;

- l'ascenseur prévu côté Plattesteen semble sans réelle utilité pour les PMR et donc superflu puisqu'il ne permettrait pas d'atteindre l'ascenseur existant reliant le niveau -1 au -2 de la station en raison de la rupture de niveau séparant les parties nord et sud de celle-ci. Il serait donc impossible pour les PMR d'accéder au pré-métro depuis cette entrée.

Contexte et demande

La demande se situe dans la zone de protection de plusieurs biens classés à savoir le Pathé Palace, classé comme monument par arrêté du 27/03/1997, le salon de dégustation Au Suisse classé comme monument par arrêté du 17/02/2011 et le café Falstaff classé comme monument par arrêté du 12/10/2000.

Elle concerne la station de pré-métro Bourse qui s'étend en sous-sol et au niveau de ses entrées de la rue du Marché aux Poulets à la rue Plattesteen.

Le projet vise à rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite les quais de tram situés au niveau -2 de la station de pré-métro. Un ascenseur relie déjà le niveau -1 au niveau -2 et le projet porte donc sur l'aménagement de connexions PMR entre le niveau 0 du boulevard et le niveau -1 des guichets. Il prévoit dans ce cadre, l'aménagement de deux ascenseurs, à l'emplacement de deux escaliers existants, l'un jouxtant la place de la Bourse, l'autre au débouché de la rue du Plattesteen sur le boulevard Anspach, tous deux du côté pair du boulevard. Afin de compenser la perte de ces escaliers, les deux escalators jouxtant les futurs ascenseurs seraient convertis en escaliers fixes.

Avis défavorable de la CRMS

1. Localisation de l'ascenseur côté Bourse

La Commission est fermement opposée à la localisation proposée pour le premier ascenseur à côté du Palais de la Bourse. Le photomontage joint à la demande prouve à suffisance que l'installation de l'édicule à cet endroit serait particulièrement préjudiciable à la perception du monument classé, en particulier pour les piétons, car il s'inscrirait dans une de ses principales perspectives visuelles.

La Commission demande de revoir le choix de cette implantation.

Elle suggère d'étudier la possibilité de l'implanter de l'autre côté du boulevard où existent déjà, pratiquement côte à côte, deux entrées de pré-métro composées chacune d'un escalator et d'un escalier, de part et d'autre de la rue Orts.

Bien qu'il serait alors implanté sur le site classé, l'ascenseur serait à cet endroit beaucoup moins gênant visuellement. On constate, par ailleurs, qu'en sous-sol, il serait nettement plus proche de l'ascenseur reliant le -1 au -2 – ce qui constitue un des principaux arguments avancés par le projet pour le choix de la localisation de cet ascenseur.

En tout état de cause, la CRMS rappelle qu'un projet de réaménagement global des abords de la Bourse est actuellement à l'étude. Il apparaît donc aléatoire de se prononcer sur l'implantation de cet ascenseur alors même que ce projet n'est pas encore abouti.

Il serait également question d'un réaménagement complet de la station dans le cadre du passage du pré-métro au métro, induisant vraisemblablement une adaptation des quais et par là, une modification éventuelle de l'ascenseur existant (?).

En toute logique, la Commission demande d'aborder ces problématiques diverses (réaménagement de la station, accessibilité de la station de pré-métro et réaménagement des abords du Palais de la Bourse) au sein d'un seul et même projet.

Enfin, elle souligne que les boulevards du centre sont également au cœur d'une réflexion globale devant mener prochainement à leur réaménagement. Il va sans dire que le traitement et le choix des emplacements des différents ascenseurs pour PMR qui seront amenés à jalonner le boulevard Anspach / du Midi à hauteur des accès aux différentes stations devraient également faire partie de cette réflexion globale et s'intégrer harmonieusement dans le projet final.

La Commission demande à la Ville de Bruxelles de veiller à la bonne coordination de ces différents projets.

2. Raison d'être du 2^e ascenseur, côté Plattestein

La Commission ne comprend pas la raison d'être du second ascenseur prévu. Il apparaît en effet très clairement que la partie sud de la station est surélevée par rapport au côté nord (Bourse) et est séparée de celle-ci par une volée d'escaliers. L'aménagement d'un ascenseur dans cette partie de la station n'ayant donc pas pour objectif de rendre les quais de trams accessibles aux personnes à mobilité réduite, la CRMS ne comprend pas sa motivation (à moins qu'il soit uniquement destiné à rendre accessibles aux PMR, les futurs commerces prévus dans la station). Elle demande de limiter l'encombrement de l'espace public au strict nécessaire et donc de renoncer à ce deuxième ascenseur puisque son utilité pour accéder aux quais du pré-métro n'est pas avérée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos sincères salutations.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke
- A.A.T.L. – D.U. : M. Guillan Suarez
- Concertation de la Ville de Bruxelles